

Simulation de contre-interrogatoire : Déclencher un tollé : Les ennuis de Tommy avec les véhicules électriques

Contexte :

Tommy Spark, directeur et actionnaire unique de SparkWidgets inc. (« **SWI** »), une entreprise en émergence produisant des composants de gadgets logiciels pour véhicules électriques, fait face à d'importantes difficultés financières à la suite de la baisse des ventes de véhicules électriques. Le principal créancier de l'entreprise, Big Bank, ainsi que de nombreux fournisseurs font pression sur SparkWidgets inc. pour obtenir un paiement. La situation est intenable et Tommy décide de consulter une professionnelle de l'insolvabilité.

Tommy rencontre une syndique et, après avoir discuté de la situation financière de SparkWidgets inc., il devient clair pour la syndique et pour Tommy que l'entreprise ne peut pas survivre et qu'une faillite semble être la bonne option.

Tommy discute ensuite avec la syndique de sa propre situation financière en tenant compte des garanties personnelles données à l'égard de l'entreprise. La conclusion de la rencontre est que SparkWidgets inc. et Tommy déposeront des cessions de biens.

Dans la fiche de renseignements sur l'actif et dans le rapport provisoire présenté lors de la première assemblée des créanciers, la syndique signale la possibilité d'un conflit d'intérêts. Aucune inquiétude ni objection n'est soulevée et la syndique est confirmée lors de la première assemblée des créanciers.

Après l'assemblée des créanciers de SparkWidgets inc., vous continuez à examiner les états financiers et divers autres documents comptables de la société et de Tommy, y compris certains relevés bancaires non divulgués que la banque actuelle du débiteur a mis du temps à fournir. Vous constatez que Tommy a personnellement retiré environ 75 000 \$ de la société au cours de ses 10 derniers mois d'activité, dont la grande majorité plus de quatre mois avant la faillite.

Les retraits ont été effectués au moyen de ce qui semble être des factures sans fourniture correspondante de biens ou de services et, comme vous disposez également d'une partie des renseignements sur le compte bancaire personnel de Tommy, vous constatez que l'argent a été déposé dans son compte personnel, mais qu'il n'y est plus.

En outre, certains éléments indiquent que des actifs ont été transférés de la société et que Tommy les utilise pour son gain personnel.

Renseignements importants :

- **Dépôt de bilan** – Faillite personnelle comportant 445 000 \$ de dettes non garanties et 20 000 \$ d’actifs déclarés comme biens exempts de saisie.
- **Dépôt de bilan** – Faillite d’une entreprise comportant une dette de 515 000 \$ (350 000 \$ garantis, 15 000 \$ de retenues salariales et 150 000 \$ non garantis), aucun actif déclaré, tous les actifs ayant été abandonnés dans des entrepôts dont les services d’entreposage n’ont pas été payés.
- **Parties prenantes :**
 - Big Bank – prêt garanti de 350 000 \$ (hypothèque universelle sur tous les actifs) et garantie personnelle de Tommy.
 - Amis et famille – prêts non garantis de 50 000 \$ à l’entreprise sans aucune garantie personnelle.
 - Fournisseurs – 55 000 \$.
 - ARC/Revenu Québec – 60 000 \$; retenues salariales (15 000 \$), taxe de vente (45 000 \$).
 - 35 000 \$ de soldes impayés de cartes de crédit non garanties pour les finances personnelles de Tommy, réparties entre 5 banques; le montant individuel le plus élevé étant de 6 000 \$.

Après avoir passé en revue les documents de Tommy, Tracy se rend compte qu'il y a des problèmes qu'elle doit régler.

- Entreprise :
 - Aucun paiement à l'entrepôt n'a été effectué au cours des dix derniers mois, mais, curieusement, aucune facture n'a été reçue non plus.
 - Les frais d'expédition ont augmenté au cours de la même période, avec un montant élevé facturé il y a neuf mois et demi, tandis que les achats ont diminué progressivement.
 - Il semble y avoir eu un arrêt complet de la facturation il y a quatre ou cinq mois.
 - Un montant de 75 000 \$ a été versé à une société à numéro d'une autre province : tous les paiements ont été effectués par virement électronique.
 - Aucune des demandes des amis et de la famille n'est accompagnée de documents de prêt, de preuves de décaissement ou de toute autre preuve matérielle. Certains d'entre eux semblent même hésiter à parler avec la syndique.

- Faillite personnelle :
 - Les 75 000 \$ sortis de la société ont été déposés sur le compte, d'après les relevés du nouveau compte bancaire. Tommy n'ayant jamais fourni les relevés, Tracy a dû les demander à la banque.
 - Des paiements ont été effectués à partir du compte personnel de Tommy vers des entrepôts situés dans la même ville que la société à numéro.
 - Curieusement, Tracy ne trouve aucune dépense liée aux animaux de compagnie dans les relevés bancaires de Tommy. Après quelques recherches sur Internet, il apparaît que les perruches ne parlent habituellement pas, ou très peu.
 - Tommy continue de déclarer des revenus nuls et affirme que des amis le soutiennent financièrement.

L'examen effectué par le BSF et les recherches de la syndique ont permis de découvrir les renseignements suivants :

- Plusieurs factures ont été établies à l'intention d'un fournisseur inexistant pour un montant total de 75 000 \$.
- Les fonds transférés du compte de l'entreprise vers le compte personnel non divulgué de Tommy correspondent aux montants des factures.
- Des paiements pour la location d'entrepôts au nom de Tommy proviennent du compte non divulgué.
- Aucune divulgation de ces opérations n'est faite dans l'un ou l'autre des bilans.
- L'argent disparaît du compte bancaire de Tommy dès qu'il y est déposé et les montants sont retirés sous forme de traites qui, selon la banque, ont été encaissées dans des bureaux de Western Union en Amérique du Nord.
- Tous les paiements préautorisés de Tommy ont été annulés et remplacés par de l'argent comptant que ses amis lui apportent.
- Tommy déclare au BSF qu'il « vit de la terre » pour subvenir à ses besoins et qu'il a vraiment besoin de mettre tout cela derrière lui, car il commence à se sentir déprimé.
- Des recherches approfondies ont montré que Tommy vend probablement lentement le stock disparu pour se procurer de l'argent afin de financer son style de vie.

RETOURNEMENT DE SITUATION

- La veille de l'audition de libération, la syndique reçoit un courriel de l'une des amies du débiteur, Tabitha Turncoat, expliquant que Tommy a remboursé intégralement (5 000 \$) son prêt en espèces un mois après le dépôt de bilan et qu'elle se sent mal à l'aise de ne pas avoir été franche avec la syndique

District de: Québec
No division: 21 - Montreal
No cour: 500-11-666666-666
No dossier: 41-666666

FORMULAIRE 80
Préavis d'une opposition à la libération du failli
(alinéa 168.2(1)c) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de
Tommy Sparks
de la ville de Montreal
dans la province de Québec
ADMINISTRATION SOMMAIRE

Avis est donné que Tracy Balance Inc., syndic de l'actif de Tommy Spark, un failli, entend s'opposer à la libération du failli pour les motifs suivants :

- La valeur des avoirs du failli n'est pas égale à cinquante cents par dollar de ses obligations non garanties (173(1)(a) LFI)
- Le bilan préparé par le failli contient des informations fausses ou incorrectes sur son actif et ses affaires – (173(1)(k) LFI)
- Le failli n'a pas avisé le Syndic de toutes ses sources de revenus pendant sa faillite. (68 et suivants LFI)
- Les difficultés financières du Failli ne proviennent pas de circonstances dont il ne peut être tenu responsable. « La libération du failli devrait être refusée ou assortie de conditions sévères, compte tenu de sa conduite répréhensible et frauduleuse.
- Le failli s'est approprié des actifs de son entreprise pour son bénéfice personnel, sans les déclarer au Syndic – (173(1)(d) LFI)
- Autres motifs pourraient être déterminés sur la réception d'informations supplémentaires

Daté le 20 avril 2026, à Montréal en la province de Québec.

Tracy Balance Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité
Par:

Tracy Balance - Syndic autorisé en insolvabilité
6767, rue de Solvabilité, bureau 120
Montréal QC H4W 2G7
Téléphone: (514) 555-5555 Télécopieur: (514) 555-5556